

## Commission de la **formation** et de la vie **universitaire** | **CFVU** **Séance plénière du 8 décembre 2022**

Délibération n°2022-048

**Objet :** Approbation du relevé de conclusion relatif à la séance du 14 novembre 2022.

**Pièce(s)-jointe(s) :** Relevé de conclusions de la séance du 14 novembre 2022.

**VU** le Code de l'éducation ;

**VU** les statuts de l'université d'Orléans.

### Considérant ce qui suit :

Il revient à la Commission de la formation et de la vie universitaire d'approuver les relevés de conclusions de ses précédentes séances.

### Après en avoir délibéré,

**Article 1 :** La CFVU approuve le relevé de conclusions relatif à la séance du 14 novembre 2022.

**Article 2 :** la présente délibération sera publiée sur son site internet et transmise sans délai au recteur de la région académique, chancelier des universités.

Effectif Statutaire :	40	Quorum :	20
Membres en exercice :	39	Membres présents :	20
		Membres représentés :	7
		Total :	27

#### Décompte des votes :

Votants :	27	Pour :	26
Refus de participer au vote :	-	Contre :	-
Suffrages exprimés :	26	Abstention :	1

### La délibération est adoptée.

Fait à Orléans, le 16/12/2022

La Présidente du Conseil Académique



Caroline Andrezza

#### Destinataires de la délibération :

Monsieur le Recteur de l'académie, chancelier des Universités,  
Vice-Président formation et vie universitaire,  
La direction des services généraux,  
Service juridique de l'université d'Orléans.

#### Modalité de recours cintre la présente délibération :

En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'université d'Orléans, et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans. Siège : Université d'Orléans – Château de la Source – 45000 Orléans.



# Relevé de conclusions Commission Formation et Vie Universitaire

---

Séance du **lundi 14 novembre 2022**

## INFORMATIONS GENERALES

### INSTANCE CFVU

1. [APPROBATION] Relevé de conclusions relatif à la séance du 17 octobre 2022.
2. [DELIBERATION] Election d'une personnalité extérieure appelée à siéger à la CFVU.

### PEDAGOGIE – FORMATION

3. [DELIBERATION] Convention relative à l'aménagement des cursus de formation des sportifs de haut niveau.
4. [DELIBERATION] Proposition d'ouverture de l'UEOI Mécanique au semestre 4 – 2022-2023.
5. [DELIBERATION] Politique pédagogique et aménagements des modalités de contrôle des connaissances et des compétences relatifs au Diplôme Inter-Universitaire (DIU) intitulé « professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires - entrée dans le métier » à compter de la rentrée universitaire 2022.

### ORIENTATION ET INSERTION PROFESSIONNELLE

6. [AVIS] Campagne Parcoursup 2023 : données réglementaires.
7. [AVIS] Campagne TrouverMonMaster 2023 : données réglementaires.

### VIE ETUDIANTE

8. [AVIS] Proposition de subventions accordées aux projets associatifs étudiants dans le cadre du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE).
9. [INFORMATION] Etat des remboursements et exonérations relatifs aux droits d'inscription au titre de l'année universitaire 2021-2022.

### QUESTIONS DIVERSES

**Président de séance :**

RINGUEDE Sébastien, Vice-Président en charge de la formation et de la vie universitaire.

**Sont présents :**

ANDREAZZA Caroline, Présidente du conseil académique

Collège A : HIVET Gilles

Collège B : ALTEMAYER Valérie, AUBRY Didier, BARUT Benoît, BECKER Florent, HAOUET Chaker,

Représentants BIATSS : BEGUIN-VINCENT Geneviève, PELLATI Annick.

Représentants personnalités extérieures : NARCISSE Sophie (à compter du point 3 de l'ordre du jour)

Représentants des usagers UFR DEG : GLOMBARD Jérémy (T).

Représentants des usagers UFR LLSH : AUTISSIER Nicolas (T), BRAME Marielle (T).

**Sont représentés :**

Collège A : HAMACEK Josef représenté par HAOUET Chaker, VAUTRIN-UL Christine représentée par RINGUEDE Sébastien.

Collège B : LICHERON Marina représentée par ALTEMAYER Valérie.

Représentants BIATSS : SIEGWALD Solange représentée par ANDREAZZA Caroline.

Représentants personnalités extérieures : DUBOIS Marc représenté par AUBRY Didier, LAURENT Hélène représentée par PELLATI Annick.

Représentants des usagers UFR DEG : KARKACH Jean(T) représenté par BRAME Marielle (T).

**Sont absents excusés :**

Collège A : GIROIR Guillaume, PIATECKI Cyrille.

Représentants BIATSS : LARIGAUDERIE Thierry.

Représentants personnalités extérieures : GUEZ Emmanuel.

Représentants des usagers UFR DEG : DAROUECHI Julayka (S), DUVIOLIER Anaïs(T), VERGER Amaury (T).

Représentants des usagers UFR LLSH : LEROY Nina (T), DJELLEL Romayssa (T).

Représentants des usagers UFR ST : MESTRINER Charline (T), NOWIK Simon (T), SY SAVANNE Massiata (T), OUMAR Abdraman Mahamat (S).

Les suppléants étudiants sont mentionnés lorsque le siège du titulaire est vacant.

**Invités ponctuels et permanents :**

AUFRERE Valérie [Cheffe du service de scolarité centrale], BOCHE Alexis [Service de la vie associative et de la citoyenneté], PINAULT Olivier [Directeur SUAPSE], FITZE Fabrice [Directeur DOIP], SORNIQUE Théophile [Vice-Président Etudiants],

**Secrétariat de séance :**

AMRANE Leïla, assistante du Vice-Président en charge de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université d'Orléans.

<b>Effectif Statutaire :</b>	40	<b>Quorum :</b>	17
<b>Membres en exercice :</b>	34	Membres présents :	13
		Membres représentés :	7
		<b>Total :</b>	20

**Le quorum est atteint**

**14h05 :** ouverture de la séance

**Les points 6 et 7 sont retirés du vote.**

## INFORMATIONS GENERALES

### Mouvements du personnel :

- Nathalie MAGNERON a été désignée administratrice provisoire de l'INSPE CvL ;
- A compter du 1<sup>er</sup> décembre 2022, Caroline LORIOT prendra les fonctions de DGS Adjointe Formation – Vie Etudiante.

**Effectifs UO :** Sébastien RINGUEDE dresse un bilan des inscrits à l'université. Au 15 octobre 2022, 17 968 inscriptions enregistrées soit une baisse de 9% par rapport à la rentrée 2021.

(Référence : 2021 : 19 572 / 2020 : 19 725)

En raison des retards dans les inscriptions des étudiants de CPGE, il précise qu'il est possible que la différence entre nos inscrits de cette année et les inscrits des années précédentes se réduise.

**Campagne Parcoursup 2023 :** Le calendrier imposé par le MESR nous a conduit à avancer la journée portes ouvertes prévue le 11 mars 2023 au 4 février 2023.

En raison de la réforme du baccalauréat, les portails première année de sciences ont été adaptés en conséquence. Pour la rentrée 2023, les étudiants en sciences seront invités à choisir parmi les disciplines suivantes :

- Mathématiques, Informatique ;
- Mathématiques, Physique ;
- Mathématiques, Economie ;
- Chimie, Physique ;
- Chimie, Sciences de la vie ;
- Chimie, Sciences de la terre ;
- Licence Accès Santé Mathématiques ;
- Licence Accès Santé Physique ;
- Licence Accès Santé Sciences de la vie ;
- Licence Accès Santé Chimie.

**Campagne Trouver Mon Master 2023 :** La principale nouveauté pour la campagne 2023 est la mise en place par le MESR d'une plateforme de candidature unique pour les admissions en master première année accompagnée d'un calendrier commun.

Un séminaire consacré à la nouvelle plateforme et organisé par le MESR s'est tenu le 9 novembre dernier.

### Grands principes de la nouvelle plateforme :

- Plateforme unique de dépôt de candidatures : les candidats ne seront plus confrontés à une multitude de modalités de recrutement variant d'un établissement à l'autre ;
- Mise en place d'un calendrier national unique ;
- Optimisation de l'attribution des places en master avant la période des congés d'été ;
- Plus grande efficacité du dispositif de saisine du recteur de région académique, grâce à une meilleure connaissance du nombre de places vacantes et au fait que les établissements auront connaissance, bien avant la rentrée, du nombre de candidats réellement inscrits en leur sein.

### Calendrier commun :

- Phase de candidature : du 1<sup>er</sup> mars 2023 au 3 avril 2023 ;
- Examen des candidatures par les établissements : du 7 avril 2023 au 12 juin 2023 ;
- Phase d'admission : du 19 juin 2023 au 17 juillet 2023 ;
- Phase d'examen des candidatures et admissions dans les formations en apprentissage : du 7 avril 2023 au 30 septembre 2023.  
La commission d'examen des vœux afférente aux formations en apprentissage aura la possibilité de rendre leur avis dès le 7 avril 2023. L'inscription sera effective sous réserve que les étudiants aient contractés un contrat d'apprentissage.
- De mi-juin 2023 à fin octobre 2023 : phase de saisine du recteur de la région académique ;

- Du 22 juillet 2023 au 31 août 2023 : phase de gestion des désistements, qui permettra de redistribuer les dernières places vacantes.

#### Nouveautés

- Les candidatures : le décompte des candidatures se fera au niveau des mentions de l'établissement, car l'Etat n'accrédite les établissements que pour les mentions, et les conditions de saisine du recteur reposent également sur les mentions ; si un candidat postule dans différents parcours d'une même mention proposée par une université, il ne lui sera compté qu'un vœu ;
- Nombre de vœux : 15 candidatures en formation initiale et 15 candidatures dans les formations en apprentissage ;
- Hiérarchisation : les candidats n'auront pas à hiérarchiser leurs vœux de façon à ce que les étudiants soient au centre de la procédure et gardent la main tout au long du processus d'admission ;
- Une saisine recteur connectée à la plateforme de candidature de façon à ce que les saisines ne soient adressées qu'à des formations disposant encore de places vacantes.

#### Traitement des candidatures :

##### Création du dossier candidat :

- Déclaration d'éligibilité par le candidat ;
- Création de compte avec informations obligatoires : civilité, nom, prénom, date de naissance, nationalité, email, téléphone ;
- Pièces obligatoires : CV, relevé de notes (si absence à motiver) ;
- Baccalauréat (non obligatoire) ;
- Deux pièces complémentaires pourront être demandée par les commissions d'examen des vœux (exemple : lettre de motivation) ;
- Les formations pourront aussi demander la saisie par le candidat de certaines informations qui seront présentées dans le document listant l'ensemble des candidatures reçues (Exemple : note dans telle ou telle discipline, moyenne du semestre 5 etc.).

##### Périmètre candidats :

- Les candidats titulaires (ou en préparation) d'un diplôme de licence ou équivalent ;
- Exceptions : les candidats non européens dont le pays de résidence est couvert par le dispositif EEF, les étudiants autorisés à redoubler dans le même parcours de formation, les candidats à l'admission par le biais d'une VES/VAP ou VAE, les étudiants disposant d'un accès réservé en M1 (exemple : les CMI).

Les établissements fixent le nombre de places offertes dans les masters (CAL – c'est ce chiffre qui va apparaître sur la plateforme TMM) et le nombre de places offertes (COL) sur la plateforme de candidature (qui tient compte par exemples, des redoublants, des publics de la formation professionnelle continue (FPC), des accords internationaux) ...

Il sera possible d'augmenter le nombre de places proposées sur la plateforme de candidature mais non de le diminuer.

Les formations sont invitées à produire un classement des candidats le plus long possible, classant tous les candidats qu'elles estimeront pouvoir potentiellement réussir dans leur formation. Les refus devront être motivés. L'accès au diplôme national de master reste sélectif

Les dossiers ne pourront pas être traités par un algorithme de type parcoursup.

L'instruction des candidatures à un master international est en cours. Se pose la question de la définition d'un master international. Sébastien RINGUEDE pense qu'il pourrait être envisagé de réserver des places dans les masters internationaux aux candidats internationaux. Les places proposées sur la plateforme nationale de candidature seront alors réservées aux candidats relevant de la plateforme de candidature.

Suite à l'interrogation de Valérie ALTEMAYER, Sébastien RINGUEDE indique que les conditions à la saisine rectorale existantes pour la campagne 2022 seront maintenues.

## INSTANCE CFVU

### Point 1. [DELIBERATION]

Approbation du relevé de conclusions de la séance du 17 octobre 2022.

Après le correctif demandé par Caroline ANDREAZZA et sans remarques complémentaires, le relevé de conclusions relatif à la séance CFVU du 17 octobre 2022 est soumis pour approbation aux élus de la CFVU.



La CFVU approuve à l'unanimité le relevé de conclusions relatif à la séance CFVU du 17 octobre 2022.

### Point 2. [DELIBERATION]

Election d'une personnalité extérieure appelée à siéger à la CFVU.

Sébastien RINGUEDE propose aux élus de procéder à l'élection à main levée.

Les élus émettent un avis unanime sur le procédé de vote.

Sébastien RINGUEDE rappelle les points suivants :

- 4 sièges au sein de la CFVU sont ouverts aux personnalités extérieures ;
- Durée du mandat : 4 ans ;
- 1 siège représentant un lycée public de la métropole orléanaise ;
- 3 sièges choisis à titre personnel.

A ce jour sont élus :

- DUBOIS Marc, Proviseur du lycée général et technologique Charles Peguy ;
- GUEZ Emmanuel, Directeur général de l'Ecole Supérieure d'Art et de Design d'Orléans ;
- LAURENT Hélène, Maître de conférence - Section 61 - INSA CvL.

Caroline ANDREAZZA, en sa qualité de Présidente du Conseil Académique, propose le docteur Sophie NARCISSE, conseiller scientifique au Centre de formation d'assistants de régularisation médicale d'Orléans (CFARM), et l'invite à se présenter aux élus de la CFVU.



Sophie NARCISSE est élue représentante des personnalités extérieures à titre personnel au sein de la CFVU [19 voix POUR – 1 ABSTENTION].

<b>Effectif Statutaire :</b>	40	<b>Quorum :</b>	18
<b>Membres en exercice :</b>	35	Membres présents :	14
		Membres représentés :	7
		<b>Total :</b>	21

### Point 3. [DELIBERATION]

#### Convention relative à l'aménagement des cursus de formation des sportifs de haut niveau

Olivier PINAULT, en sa qualité de directeur du SUAPSE, présente le dispositif dont l'objectif est de permettre aux étudiants sportifs de haut niveau de bénéficier de mesures d'accompagnement particulières dans la poursuite des études supérieures et de concilier ainsi projet professionnel et carrière sportive dans les meilleures conditions. 145 étudiants sont concernés à l'université d'Orléans.

Sébastien RINGUEDE précise que cette convention apporte à l'université des moyens financiers complémentaires destinés à l'aménagements des études des sportifs de haut niveau.

#### Les raisons principales :

- Une convention tri-partite avec tacite reconduction qui date de 2015 ;
- Une évolution des textes de référence avec l'instruction interministérielle du 05 novembre 2020 ;
- Une restructuration de l'accompagnement du Sport de Haut-Niveau en France : création de l'Agence Nationale du Sport (ANS) et la mise en place des Maisons Régionales de la performance sur le territoire (MRP) ;
- La volonté d'accompagner encore plus et mieux nos étudiants sportifs dans la réalisation du double projet : volonté de nos ministères respectifs.

#### Les modifications majeures prévisionnelles :

- Mise en place de contrat pédagogique individuel avec l'application ConPeRe ;
- Un accompagnement différencié plus marqué pour les étudiants Haut et Bon niveau avec le soutien de la Maison Régionale de la performance, le cercle de la haute-performance et de Haut-Niveau étant la priorité de l'ANS et de la MRP ;
- Un statut temporaire pour représenter l'établissement lors des compétitions universitaires FFSU, soumis à validation préalable ;
- Une procédure d'admission au statut de Haut ou Bon niveau universitaire précisée ;
- Un article sur la protection des données à caractère personnel ;
- Une circulaire financière à affiner pour le paiement des prestations identifiées en concertation entre le chargé de missions HN de l'université et la MRP. Listes des actions finançables sans que celle-ci soit exhaustive :
  - Preneurs de notes pour les formations à gros effectifs comme la filière STAPS ou ECO-DROIT-GESTION par exemple afin que la récupération des cours soit plus aisée pour les sportifs étant amenés à manquer des travaux dirigés ou des cours magistraux à cause de leurs entraînements ou compétitions ;
  - Cours de soutien ;
  - Repas améliorés en partenariat avec le CROUS ;
  - Prise en charge de séances de récupération ;
  - Une « gratification » aux directeurs(trices) des études qui sont amenés à suivre ces sportifs.

Marielle BRAME souhaiterait disposer d'informations complémentaires sur :

- Les preneurs de notes et notamment pour savoir si un quota sera mis en place ;
- Le terme des repas « améliorés » du CROUS ?

Olivier PINAULT indique que la stratégie afférente au dispositif des tuteurs de preneurs de note dépendra des demandes des étudiants. Ce dispositif pourra passer par le recrutement de tuteurs étudiants et par les enseignants qui déposeront leur enseignement sur la plateforme CELENE. Les tuteurs seront recrutés par l'université d'Orléans dont le financement sera porté par le CREPS CvL.

Quant aux repas améliorés, Olivier PINAULT précise que les apports énergétiques/les besoins nutritionnels d'un sportif confirmé sont élevés au quotidien. Par conséquent, il s'agit d'adapter le repas des étudiants sportifs aux dépenses énergétiques.

En l'absence de question, la convention relative à l'aménagement des cursus de formation des sportifs de haut niveau est soumise pour approbation aux élus.



La CFVU approuve à l'unanimité la convention relative à l'aménagement des cursus de formation des sportifs de haut niveau.

#### Point 4. [DELIBERATION]

Proposition d'ouverture de l'UEOI Mécanique au semestre 4 de l'année universitaire 2022-2023.

Sébastien RINGUEDE précise que cette UEOI sera proposée uniquement aux étudiants de la L2 STAPS mention entraînement sportif de Bourges.

<b>UFR ou service organisateur :</b> UFR Sciences et Techniques <a href="#">site de Bourges</a> : Pôle Physique	
<b>Intitulé :</b> Mécanique	
<b>Section CNU :</b> 62	<b>Semestre 4</b>
<b>Horaires d'enseignement :</b> 15h CM : 0h TD : 15h	
<b>Responsable de l'enseignement :</b> Nuno CERQUEIRA	
<b>Langue de l'enseignement :</b> Français	

<b>Objectifs :</b>
L'objectif principal d'un premier cours de mécanique est de développer chez l'étudiant sa capacité à résoudre des problèmes de manière simple et logique en utilisant quelques principes de base qu'il aura bien assimilés. Les exemples seront en lien avec les activités sportives.

<b>Description :</b>
Analyse dimensionnelle, cinématique du point Principes et lois de la dynamique du point : force, travail, énergie, moment cinétique, champs à force centrale, champ coulombien, lois de Kepler

<b>Pré-requis :</b>
Le contenu de ce cours ne demande aucune connaissance particulière autre que : <ul style="list-style-type: none"> <li>• le calcul vectoriel</li> <li>• la trigonométrie</li> <li>• les bases du calcul différentiel et intégral</li> </ul>

<b>Modalité de contrôle des connaissances :</b>
1 <sup>ère</sup> session : Etudiants inscrits en régime normal d'études (RNE) : 100% CT Ecrit, 1h Etudiants inscrits en régime spécial d'études (RSE) : 100% CT Ecrit, 1h 2 <sup>ème</sup> session : Etudiants inscrits en régime normal d'études (RNE) : 100% CT Ecrit, 1h Etudiants inscrits en régime spécial d'études (RSE) : 100% CT Ecrit, 1h

<b>Nombre d'étudiants (si plusieurs groupes préciser l'effectif par groupe) :</b>
Environ 20 L2 STAPS mention entraînement sportif (Bourges)



La CFVU approuve à l'unanimité l'ouverture de l'UEOI Mécanique proposée aux étudiants de la L2 STAPS mention entraînement sportif de Bourges.

**Point 5. [DELIBERATION]**

Politique pédagogique et aménagements des modalités de contrôle des connaissances et des compétences relatifs au Diplôme Inter-Universitaire (DIU) intitulé « professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires - entrée dans le métier » à compter de la rentrée universitaire 2022.

Anne BOUJU-GOUJON, responsable Master Encadrement Educatif, présente les grandes lignes dudit DIU.

<b>I-Présentation et objectifs de la formation</b>	
<b>Diplôme et public concerné.</b>  Effectif 2022-2023 : 12 CPE stagiaires à 50%	<p>Le Diplôme Inter-universitaire (DIU) « Conseillers principaux d'éducation stagiaires - entrée dans le métier » concerne les fonctionnaires stagiaires n'étant pas diplômés d'un master MEEF Mention Encadrement éducatif et réalisant, de ce fait, un stage en responsabilité à mi-temps dans l'éducation nationale.</p> <p>La formation permet aux lauréats des concours de recrutement non titulaires d'un master MEEF de développer, pendant leur année de stage de fonctionnaire stagiaire, les compétences professionnelles attendues en fin d'année de stage en vue d'une titularisation en tant que conseiller principal d'éducation (CPE) titulaire.</p>
<b>Motivation de la demande et contexte.</b>	<p>L'arrêté du 4 février 2022<sup>1</sup> modifiant l'arrêté du 18 juin 2014 fixant les modalités de formation initiale des enseignants et conseillers principaux d'éducation confie aux INSPÉ la conception de l'offre de formation des fonctionnaires stagiaires à mi-temps en lien avec le rectorat.</p> <p>La mise en place d'un Diplôme Inter-universitaire (DIU) garantit le cadre national de la formation des fonctionnaires stagiaires et s'inscrit dans le continuum de formation avec la formation proposée aux néotitulaires durant leurs trois premières années de carrière (T1-T2-T3).</p>
<b>Liste des activités visées par le diplôme :</b>  <i>(en fonction des fiches RNCP des mentions de master MEEF)</i>	<p><b>Parcours encadrement éducatif (conseiller principal d'éducation)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagnement et suivi du parcours des élèves en inscrivant son action dans l'environnement institutionnel et local</li> <li>- Participation à la définition et à l'animation de la politique éducative de l'établissement</li> <li>- Appartenance et participation au fonctionnement d'une équipe éducative (chef d'établissement, enseignants...)</li> <li>- Création et entretien de liens avec les parents et les partenaires de l'établissement (collectivités territoriales, associations...)</li> <li>- Analyse et adaptation de sa pratique professionnelle en fonction des besoins et en tenant compte de la diversité des élèves</li> </ul>
<b>Liste des compétences attestées</b>	<p>La liste des compétences professionnelles que le fonctionnaire stagiaire doit développer est fixée par le référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation (BO du 25 juillet 2013)<sup>2</sup>. 14 sont communes à tous les professeurs et conseillers principaux d'éducation, 5 concernent tous les professeurs, 4 les professeurs documentalistes et 8 les conseillers principaux d'éducation.</p>
<b>Contenus</b>	<p>Les orientations de la formation sont cadrées par l'arrêté du 4 février 2022.</p>

<sup>1</sup> <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2022/2/4/MENH2138986A/jo/texte>

<sup>2</sup> [https://www.education.gouv.fr/bo/13/Hebdo30/MENE1315928A.htm?cid\\_bo=73066](https://www.education.gouv.fr/bo/13/Hebdo30/MENE1315928A.htm?cid_bo=73066)

	<p>L'offre de formation est déclinée à travers un parcours incluant un tronc commun composé de dispositifs qui s'appuient sur le référentiel des métiers du professorat et de l'éducation.</p> <p>Elle comporte des dispositifs de formation liés à l'alternance : échanges et analyse de pratiques, mutualisation d'outils, conception de projets..., et des temps qui visent la maîtrise des connaissances et des compétences nécessaires dans les domaines suivants notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la laïcité et les valeurs de la République</li> <li>- la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers</li> <li>- l'égalité filles-garçons</li> <li>- l'écoute, l'accompagnement et la coopération dans la diversité des situations professionnelles rencontrées.</li> </ul> <p>Les temps de visite en établissement et l'accompagnement des écrits réflexifs font partie intégrante des contenus de formation.</p> <p>Le stagiaire peut faire valoir sa formation et son parcours antérieur en vue de l'adaptation de son parcours de formation.</p>
--	---

## II-Organisation des enseignements et modalités d'évaluation.

<b>Durée de la formation :</b>	Une année universitaire
<b>Période de formation :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Début : novembre 2022</li> <li>- Fin : fin juin / mi-juillet</li> </ul> <p>Jours de formation hors établissement : le mercredi/jeudi ou vendredi selon le calendrier établi en collaboration avec le Rectorat.</p>
<b>Volumes horaires de la formation</b>	
<b>Volume horaire global par inscrit :</b>	<b>70 heures par stagiaire</b> (Cf annexe 1)
<b>Volume horaire du stage :</b>	50 % des obligations réglementaires de service Réparties selon un calendrier proposé par l'INSPE et validé par le Rectorat via les IPR Vie scolaire.
<b>Organisation du stage</b>	
<b>Durée du stage :</b>	Une année scolaire
<b>Type de stage :</b>	Stage à mi-temps en responsabilité dans un établissement public du second degré.

## III-Modalités d'évaluation des usagers

<b>Objet d'évaluation</b>	L'évaluation du diplôme est fondée sur la vérification du degré de maîtrise des compétences professionnelles.
---------------------------	---

L'assiduité et la participation aux temps de formation, quelles que soient les modalités, sont requises pour l'obtention du DIU.

L'ensemble des temps de formation, le suivi par les tuteurs terrain, les productions et participations exigées pendant la formation permettent cette évaluation des compétences par les formateurs.

Le degré de maîtrise minimum requis pour chaque attendu (détaillé ultérieurement pour chaque parcours) est le niveau 2 sur 4 : « maîtrise suffisamment les bases des compétences visées pour agir de façon autonome, anticiper et faire les choix professionnels appropriés. La pertinence de son travail est repérée dans la plupart des situations qu'il rencontre, ainsi que sa déontologie et sa capacité à s'auto-évaluer pour améliorer sa pratique ».

**Tableau : les trois blocs de compétences professionnelles**

	<b>Bloc 1.</b> Le CPE, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale	<b>Bloc 2.</b> Le CPE, animateur de la politique éducative de l'établissement et accompagnateur du parcours de formation des élèves	<b>Bloc 3.</b> Le CPE, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel
Compétences communes CPE et professeurs.	<p>CC1. Faire partager les valeurs de la République</p> <p>CC2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'établissement scolaire.</p> <p>CC5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation et d'orientation</p> <p>CC6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques</p> <p>CC7. Maîtriser la langue française à des fins de communication</p> <p>CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaire à l'exercice de son métier</p> <p>CC10. Coopérer au sein d'une équipe</p> <p>CC11. Contribuer à l'action de la communauté éducative</p> <p>CC12. Coopérer avec les parents d'élèves</p> <p>CC13. Coopérer avec les partenaires de l'école</p> <p>CC14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel</p>	<p>CC3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage</p> <p>CC4. Prendre en compte la diversité des élèves</p> <p>CC5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation et d'orientation</p> <p>CC7. Maîtriser la langue française à des fins de communication</p> <p>CC8. Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier</p> <p>CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaire à l'exercice de son métier</p> <p>CC10. Coopérer au sein d'une équipe</p>	<p>CC3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage</p> <p>CC4. Prendre en compte la diversité des élèves</p> <p>CC5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation et d'orientation</p> <p>CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaire à l'exercice de son métier</p> <p>CC10. Coopérer au sein d'une équipe</p> <p>CC14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel</p>

	<b>Bloc 1.</b> Le CPE, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale	<b>Bloc 2.</b> Le CPE, animateur de la politique éducative de l'établissement et accompagnateur du parcours de formation des élèves	<b>Bloc 3.</b> Le CPE, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel
Compétences spécifiques CPE		C1. Organiser les conditions de vie des élèves dans l'établissement, leur sécurité, la qualité de l'organisation matérielle et la gestion du temps C2. Garantir, en lien avec les autres personnels, le respect des règles de vie et de droit dans l'établissement C3. Impulser et coordonner le volet éducatif du projet d'établissement C4. Assurer la responsabilité de l'organisation et de l'animation de l'équipe de vie scolaire C5. Accompagner le parcours de l'élève sur les plans pédagogique et éducatif C6. Accompagner les élèves, notamment dans leur formation à une citoyenneté participative C7. Participer à la construction du parcours des élèves C8. Travailler dans une équipe pédagogique	

### Parcours « encadrement éducatif » (conseiller principal d'éducation)

#### Attendus en fin de formation

#### • « Le conseiller principal d'éducation, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale »

Attendus
Fonde son action sur les principes et enjeux du système éducatif, les valeurs de l'école républicaine, le cadre réglementaire et éthique dans lequel il exerce
Respecte et fait respecter les principes d'égalité, de laïcité, de neutralité, d'équité, de tolérance et de refus de toute discrimination
Répond aux exigences d'assiduité, ponctualité, sécurité des élèves et confidentialité
Adopte une attitude et un positionnement responsable dans l'établissement
Accompagne les élèves dans le développement de leurs compétences sociales et citoyennes
Communique de manière correcte, claire et adaptée avec son (ses) interlocuteur(s)
Adopte une attitude favorable à l'écoute et aux échanges avec son (ses) interlocuteur(s)
Participe à la réflexion et au travail collectif mis en place dans son établissement, à l'animation de l'équipe de vie scolaire
Rend compte de son travail aux acteurs concernés
Connaît et met en œuvre les droits et obligations liés à l'usage du numérique dans ses pratiques professionnelles

#### • « Le conseiller principal d'éducation, animateur de la politique éducative de l'établissement et accompagnateur du parcours de formation des élèves »

Attendus
Mobilise des savoirs scientifiques pour étayer son action
Maîtrise les savoirs et savoir-faire nécessaires à la mise en œuvre de l'action éducative et de la vie scolaire
Participe à l'élaboration du règlement intérieur et à son respect dans un esprit éducatif
Veille à la mise en place des conditions d'entrée, de sortie, de déplacement, de surveillance des élèves en sécurité et au suivi des élèves
Participe à la construction du projet de l'élève et à son orientation en lien avec les parents et en association avec les professeurs principaux et le psychologue de l'Éducation nationale spécialité « éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle » (EDO)
Contribue à l'élaboration du volet éducatif du projet d'établissement

Fait preuve de vigilance à l'égard des comportements à risques et des situations conflictuelles et apporte des solutions adaptées en cohérence avec la communauté éducative et les personnels spécialisés

• « **Le conseiller principal d'éducation, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel** »

<b>Attendus</b>
Mobilise des savoirs de recherche pour analyser des aspects précis de son action et leur impact sur les élèves
Intègre une dimension évaluative à l'ensemble de son action en ayant le souci d'en mesurer l'efficacité
Exerce une veille à visée de formation / information en lien avec son métier
Exploite les possibilités offertes par les outils et les environnements numériques pour actualiser ses connaissances et communiquer avec ses pairs
Exprime ses besoins de formation pour actualiser ses savoirs, conforter et faire évoluer ses pratiques
Prend en compte les conseils ou recommandations qui lui sont donnés (auto-positionnement, entretiens)

**Annexe 1 : Maquette DIU CPE stagiaires 50 % 2022-2023**

N°UE	Intitulé de l'enseignement	Volume horaire étudiant/stagiaire				2022-2023 INSPE	2022-2023 Rectorat
		CM	TD	TP	FOAD		
<b>1er semestre</b>		en référence au DIU national					prise en charge par le rectorat
<b>UE 31</b>	<b>Le CPE, acteur du service public et accompagnateur du parcours de formation des élèves.</b>	<b>6</b>	<b>36</b>				
EC 31.A	Conception de projets et de temps d'apprentissage pour les élèves		6			6 HTD	
EC 31.B	Relation éducative. Conduites d'entretien et de réunion	3	9			3 HTD	
EC 31.C	Transmission des valeurs de la République	3	3				Rectorat
EC31 D	Travail en équipe et responsabilité du service vie scolaire (dont le séminaire de rentrée)		18			3 HTD	
<b>UE 32</b>	<b>le C.P.E., praticien réflexif, acteur de son développement professionnel</b>	<b>6</b>	<b>39</b>				
EC 32.A	Analyses de situations et de pratiques professionnelles		12			9 HTD	
EC 32.B	Conception et accompagnement des écrits réflexifs		15		en partie	neutralisé	
EC 32.C	Scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers.	3	3				Rectorat
EC 32.D	Maîtrise des outils de communication de la vie scolaire et effets des usages.	3	9			9 HTD	
	<b>1er semestre Total Heures présentielle Etudiant</b>	<b>12</b>	<b>75</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>30 HTD</b>	
<b>2ème semestre</b>							
<b>UE 41</b>	<b>Le CPE efficace dans la transmission des valeurs et la construction des apprentissages des élèves.</b>	<b>6</b>	<b>36</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		UE NON EVALUEE
EC 41.A	Conception et animation de projets et de temps d'apprentissage pour les élèves		9			neutralisé	
EC 41.B	Relation éducative et autorité auprès d'adolescents en milieu scolaire	3	9			9 HTD	
EC 41.C	Laïcité et valeurs de la République	3	9				Rectorat
EC 41.D	Travail en équipe et dispositifs de coopération.		9			9 HTD	
<b>UE 4.2</b>	<b>Le professeur, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale</b>	<b>15</b>	<b>54</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		UE NON EVALUEE
EC 42.A	Analyses de situations et de pratiques professionnelles		9			9 HTD	
EC 42.B	Conception et accompagnement des écrits réflexifs		15			neutralisé	
EC 42.C	Scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers	6	9				Rectorat
EC 42.D	Maîtrise des outils de communication de la vie scolaire en direction des élèves, des familles et des personnels de l'établissement.	3	9			9 HTD	
EC 42.E	Egalité des parcours des filles et des garçons.	6	12			4 HTD	
<b>UE 4.3</b>	<b>Le CPE, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel</b>	<b>0</b>	<b>24</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		UE NON EVALUEE
EC 43.A	Journées communes avec les CPE stagiaires 100 %		24			neutralisé	
	<b>2ème semestre Total Heures présentielle Etudiant</b>	<b>21</b>	<b>90</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>40 HTD</b>	
	<b>Total HE Master MEEF</b>	<b>33</b>	<b>165</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>70 HTD</b> <b>2022-2023</b>	

**Annexe 2 : Coût de la maquette DIU CPE stagiaires 50 % 2022-2023**

<b>Parcours stagiaires CPE 50 % 2022-2023</b>		
Groupes		1
Effectif :		11 +1 en prolongation
<b>Coût enseignements 2022-2023</b>		
Type	Heures par groupe	Coût en HéqUTD
HTD	70	<b>70</b>
<b>Heures référentiel</b>		
Référence	10h / groupe TD	<b>10</b>
<b>Total heures</b>		<b>80</b>
<b>Coût total stagiaires 50 %</b>		
En heures		80
En euros (183 euros/h)		14 640 €
En euros - coût complet (302 euros/h)		24 160 €
<b>Ressources versées par le ministère à l'université</b>		
1600 euros / stagiaire 50 (x11 car 1 en prolongation)		17 600 €
243 euros / stagiaire 50 (inscription x12)		2 916 €
<b>TOTAL Ressources</b>		<b>20 516 €</b>

Gilles HIVET s'interroge sur les ressources humaines consacrées à l'enseignement à ce DIU.

Anne BOUJU-GOUJON rassure en indiquant que pour son lancement, l'INSPE CvL dispose des ressources humaines suffisantes. La capacité d'accueil et les heures d'enseignement (HTD) du DIU ont été proposées en prenant en compte les ressources dont INSPE CVL disposent à ce jour. Elle rappelle que le rectorat est adossé au projet et qu'il sera présent pour mettre à disposition des formateurs académiques CPE.



La CFVU approuve à l'unanimité la politique pédagogique et les aménagements des M3C relatifs au DIU CPE proposé par l'INSPE CvL.

## VIE ETUDIANTE

### Point 8. [AVIS]

Proposition de subventions accordées aux projets associatifs étudiants dans le cadre du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE).

Alexis BOCHE présente les 26 projets qui ont été audités et retenus par la commission FSDIE du 20 octobre 2022. Il rappelle que le budget annuel de la CVEC s'élève à 150 000€.

Sébastien RINGUEDE note avec satisfaction que le nombre de projets soumis à la commission FSDIE est en forte hausse. Il y note une forte reprise de la vie associative.

Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes de l'université d'Orléans		
Année universitaire 2022/2023 - Commission FSDIE du jeudi 20 octobre 2022		
Associations étudiantes	Intitulé des projets	Subvention proposée par la commission
ADSO (Doctorants Scientifiques)	Visite du château de Chambord - 26 novembre 2022	650€
AEZI (IUT Indre – Issoudun)	Séjour culturel à Barcelone - février 2023	3 000€
AEGEA (IUT Orléans)	Achat d'une mascotte pour la filière GEA	500€
ASUO	Saison sportive 2022-2023	25 000€
BDE Eco Gestion (DEG)	Séjour culturel à Barcelone - février 2023	5 000€
BDS Polytech	Saison sportive 2022-2023	3 000€
BEABA (IUT Orléans)	3 sorties festives (karting, patinoire, parc Astérix) - décembre à avril 2023	3 500€
Campus Ecolo	Ateliers de formation pour créer une fresque du climat - décembre 2022	600€
	Installation de composteurs collectifs - IUT d'Orléans	600€
Corpo Droit (DEG)	Visites du Sénat, de l'Assemblée Nationale et du Conseil Constitutionnel - novembre et décembre 2022	3 100€
	Paris -	
HumaniWorld (Polytech)	Actions de prévention des risques en soirées étudiantes - "Les fées vertes" Année 2022-2023	4 000€
	Tombola pour le Téléthon - K'Fet de Polytech - 28 novembre 2022	600€
Hyperbole (IUT Orléans)	Participation au Shell Eco Marathon 2023 - Nogaro - 20 au 25 mai 2023	3 000€
Infasso (IUT Orléans)	Organisation de la "Nuit de l'Info" - 1er décembre 2022 - IUT d'Orléans	500€
Justice (DEG)	Actions de vulgarisation juridique	1 230€
Les Illiens de l'Indre (Châteauroux)	Sortie au Futuroscope ou au zoo de Beauval - novembre 2022	800€
	Séjour sportif au ski - Auris - janvier 2023	4 000€
Lis les ratures (LLSH)	Création d'un club d'écriture et rencontres littéraires - 2022-2023	1 000€
MELO (LLSH)	Campagne de sensibilisation aux troubles DYS - campus de La Source	400€
Ôcampus	Organisation de 5 nuits sportives - <u>Orlinz Cup</u> - année 2022-2023	800€
	gymnase universitaire de La Source	
	Réalisation d'une enquête étudiante en ligne - décembre 2022 à février 2023	350€
Robotek (Polytech)	Fabrication d'une borne d'arcade	900€
Solavox (IUT Orléans)	Séjour sportif au ski - Valloire - février 2023	2 900€
	Séjour culturel à Athènes - février 2023	2 600€
Tribu Terre (UFR ST)	Conférences scientifiques - octobre 2022 à mai 2023 - campus de La Source	600€
	Publication de 9 numéros du journal "Omni-Sciences" - année 2022-2023	1 300€
<b>Total</b>	<b>26 projets</b>	<b>69 930 €</b>

3 / 4

Théophile SORNIQUE informe qu'en raison du plan de sobriété mis en place par l'université, deux projets devant se dérouler les week-ends n'ont pas pu être déposés en raison de la fermeture des bâtiments.

Sébastien RINGUEDE souhaiterait disposer de l'ensemble des éléments pour saisir les composantes concernées. Il invite Théophile SORNIQUE à les lui transmettre.



La CFVU émet un avis favorable unanime sur la proposition de subventions accordées aux projets mentionnés dans le tableau ci-dessus

**Point 8. [INFORMATION]**

Etat des remboursements et exonérations relatifs aux droits d'inscription au titre de l'année universitaire 2021-2022.

Sébastien RINGUEDE présente le point en s'appuyant sur le tableau ci-dessous. Il rappelle que les modalités des remboursements et exonérations relatifs aux droits d'inscription au titre de l'année universitaire 2021-2022 sont approuvées par la CFVU puis par le CA.

Sébastien RINGUEDE note que les demandes de remboursement déposées auprès de la commission de remboursement sont, cette année encore, en baisse. Il demande à la DEFI de contacter l'ensemble des scolarités des composantes pour qu'elles signalent aux étudiants en difficulté cette possibilité d'aide qui leur est offerte.

	MOTIFS	Nombre de Décisions	Montant
REMBOURSEMENT DE DROIT	<b>Remboursement de Droit</b>	<b>514</b>	<b>105 382€</b>
	• Boursier	505	103 195€
	• Fonctionnaires stagiaires	9	2 187€
	<b>Transfert/Démission</b>	<b>186</b>	<b>32 066€</b>
	• Démission	124	23 361€
	• Remboursement Droit optionnel	32	3 200€
	• Transfert	30	5 505€
	<b>Régime modifié</b>	<b>65</b>	<b>13 087€</b>
• Apprentissage	59	11 921€	
• Formation Continue	6	1 166€	
	<b>Total Remboursement de Droit</b>	<b>765</b>	<b>150 535€</b>
REMBOURSEMENT ET EXONERATION SUR DECISION	<b>Commission</b>	<b>10</b>	<b>3 248€</b>
	• Etudiants étrangers	10	3 248€
	<b>Décision exceptionnelle</b>	<b>15</b>	<b>3 853€</b>
	• COVID	3	1 140€
	• ENM	10	2 430€
	• Exonération – quote part	2	2 83€
	<b>Décision individuelle</b>	<b>3</b>	<b>771€</b>
• Exonération – quote part	3	771€	
	<b>Total Remboursement et exonération sur décision</b>	<b>29</b>	<b>7 872€</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>793</b>	<b>158 407€</b>

**QUESTIONS DIVERSES**

Absence de questions diverses.

**PROCHAINE CFVU**

- Lundi 5 décembre 2022.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, et en l'absence de questions diverses, Sébastien RINGUEDE lève la séance à 15h40.

Le Vice-Président de la CFVU



Sébastien Ringuedé

